

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de CHOLET  
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 septembre 2023**

Convocation du 31 août 2023.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-trois, le six septembre à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

**Etaient présents :** MM. Agnès BOISSON 1<sup>er</sup> adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3<sup>ème</sup> adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Edith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

**Absent :** Dominique MARTIN 4<sup>ème</sup> adjoint, excusé, donne son pouvoir à Mr Philippe BERNARD, Maire.

**Secrétaire de séance :** Damien CHARBONNIER

**01 – LOCATION 4 RUE DU PUITS DU FOUR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr BERTHE Martin a manifesté, par courrier remis en main propre le 01/06/2023, son départ du logement situé « 4 rue du Puits du Four » à MONTILLIERS et que le logement sera disponible à partir du 23/06/2023. D'un accord commun entre les parties, et vu l'état des lieux de sortie, le bail de Mr BERTHE Martin s'est terminé le 31 juillet 2023.

Une demande de location au nom de Mme Charlette GILLOT, domiciliée 11 Route d'Angers à MONTILLIERS, s'est présentée. D'un accord commun entre les parties, le bail de Mme Charlette GILLOT a débuté le 01/09/2023. Le montant initial du loyer est de 291,69 euros (deux cent quatre-vingt-onze euros soixante-neuf cents).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la résiliation du bail de Mr BERTHE Martin à la date du 31 juillet 2023,
- **de restituer la caution** d'un montant de 281,56 € (réf. 2021-12) sous réserve que le paiement des loyers soit à jour.
  
- **Accepte** de louer ce logement à Mme Charlette GILLOT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- **Demande** un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit 291,69 euros TTC (deux cent quatre-vingt-onze euros soixante-neuf cents).
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer le bail de location correspondant.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures  
Pour copie conforme  
Montilliers le 8 septembre 2023  
Le Maire,

